SASU AB CONSULTING
SASU au capital de 1 000€
5 RUE DE LA CORDERIE
94550 CHEVILLY-LARUE
894 944 701 R.C.S. CRETEIL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1 SEPTEMBRE 2026.

L'an deux mille six et le premier septembre à quatorze heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

Madame BENTALEB Amina PRESIDENT ASSOCIE	10 PARTS
Soit	10 PARTS

Sur un total de 890 parts composant le capital social préside la séance en qualité de président associé.

Il constate, en conséquent, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Le président dépose sur le bureau et à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires non dirigeants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 21 025**€,** de la manière suivante :

- **Report à nouveau pour : 21 025€**
- **Réserve légale : 100€**

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, à été signé par la gérance et les associés.

Le Président
BENTALEB



SASU AB CONSULTING
SASU au capital de 1 000€
5 RUE DE LA CORDERIE
94550 CHEVILLY-LARUE
894 944 701 R.C.S. CRETEIL

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution.

Durée en mois de l'exercice	12
Chiffre d'affaires net	351 057
Subvention d'exploitation	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	0
Autres produits	0
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	**351 057**
Achat marchandises	0
Achats de matières premières	0
Variation de stock mat premières	0
Autres charges externes	283 622
Impôts et taxes assimilés	6 559
Charges de personnel	21 535
Dotations aux amortissements Et provisions	3 585 0
Autres charges	11 021
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**326 321**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**24 735**
Charges financières	0
Produits financiers	0
Charges exceptionnelles	0
Produits exceptionnels	0
Impôts sur les sociétés	3 710
RESULTAT NET COMPTABLE	**21 025**

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien ne particulier à signaler

Activité de la société en matière de recherche et développement

Rien ne particulier à signaler en matière de recherche

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre président.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 21 025€

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- **Report à nouveau pour : 21 025€**
- **Réserve légale : 100€**

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Président
BENTALEB



Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts).

① **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 5 du Docteur Henouille 94230 CACHAN

Numéro SIRET * : 894944701-0003

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

Exercice N clos le : 31/12/2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	42 898	030 10 861	32 037
	Immobilisations financières * (1)		040	7 500	042	7 500
	Total I (5)		044	50 398	048 10 861	39 537
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	25 888	070	25 888
		Autres * (3)	072	500	074	500
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	32 030	086	32 030
	Total II		096	58 418	098	58 418
	Total général (I + II)		110	108 816	112 10 861	97 955

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	50 025
	Résultat de l'exercice	136	21 025
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	72 150
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	998
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 670
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 169 4 315)	172	12 155
	Comptes courants d'associés	173	8 982
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	25 805
	Total général (I + II + III)	180	97 955

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©LogicielMTAE

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **AB CONSULTING**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles — Fonds commercial	400		402	404	406	
Immobilisations incorporelles — Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles — Terrains	420		422	424	426	
Immobilisations corporelles — Constructions	430		432	434	436	
Immobilisations corporelles — Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446	
Immobilisations corporelles — Installations générales agencements divers	450		452	454	456	
Immobilisations corporelles — Matériel de transport	460		462	464	466	
Immobilisations corporelles — Autres immobilisations corporelles	470	42 898	472	474	476	42 898	
Immobilisations financières	480	7 500	482	484	486	7 500	
TOTAL	490	50 398	492	494	496	50 398	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	495		497	498	499	
Autres Immobilisations incorporelles	500		502	504	506	
Immobilisations corporelles — Terrains	510		512	514	516	
Immobilisations corporelles — Constructions	520		522	524	526	
Immobilisations corporelles — Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536	
Immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546	
Immobilisations corporelles — Matériel de transport	550		552	554	556	
Immobilisations corporelles — Autres immobilisations corporelles	560	7 276	562	3 585	564	566	10 861
TOTAL	570	7 276	572	3 585	574	576	10 861

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

©Logiciel MTAE

*

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **AB CONSULTING**

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	70 211
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	56 722
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif) 692		
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTING

Néant [ ]*

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	351 057
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Total 1	106	351 057

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	211 276
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	47 568
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	24 779
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	11 021
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	294 643

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 - Total 3	137	56 414

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE *(à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)*. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°1329-AC et 1329-DEF	117	56 414

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE-SD
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE *(Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)*	022	351 057
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

©Logiciel MTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD *(§ Répartition des salariés)* et dans la notice n°2033—NOT-SD *(§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs)*.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☐ *
Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 894944701-0003

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB CONSULTING

ADRESSE (voie) 5 du Docteur Henouille

CODE POSTAL 94230 VILLE CACHAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

©Logiciel MTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFiP N° 2065 2026
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2025 Et clos le 31/12/2025

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ]
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre [ ]
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case [ ]

A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET, Adresse de la société : AB CONSULTING
5 du Docteur Henouille
94230 CACHAN
894944701-0003

Adresse du siège social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

B ACTIVITE

Activités exercées : CONSEIL GESTION D ENTREPRISE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1. Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal
Déficit
Bénéfice imposable à 15% : 24 735
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0%
PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles *art. 44 sexies* [ ]
Jeunes entreprises innovantes [ ]
Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur [ ]
Zone de développement prioritaire *Art.44 septdecies* [ ]
France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quindecies A [ ]
Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies [ ]
Zone de restructuration de la défense *Art.44 terdecies* [ ]
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD) *art.44 sexdecies* [ ]
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ]
Autres dispositifs [ ]
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies [ ]
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré
PV exonérées relevant du taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif *(art.244 quater W du CGI)* *(cocher la case)* [ ]

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) Base d'imposition / Taux d'imposition / Chiffre d'affaire

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) Base d'imposition / Taux d'imposition

D - IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE

ECF : [ ] Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :

Identité du déclarant :

Date : 30042026 Lieu : CACHAN

Qualité et nom du signataire : ME BENTALEB
PRESIDENTE

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2026

Désignation de l'entreprise AB CONSULTING
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2025

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ **(à préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. **Montant des revenus répartis** ❽		**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 *Bis* **2026**

Désignation de l'entreprise AB CONSULTING

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2025

K — DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	16 695

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

©Logiciel MTAE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067 2026

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **ou exercice**

Désignation de l'entreprise : AB CONSULTING **du :** 01/01/2025

Adresse : 5 du Docteur Henouille 94230 CACHAN **au :** 31/12/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	336
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	21 778
Total	22 114

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ❿	22 114	- de l'exercice ..... ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire
ME BENTALEB
PRESIDENTE

À CACHAN le

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

©Logiciel MTAE

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement	AB CONSULTING		
N° d'identification (SIRET)	894944701-0003	Exercice social	31/12/2025

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

©Logiciel MTAE